ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHEFCHAOUEN
CERCLE DE JEBHA
CAIDAT DE JEBHA
COMMUNE DE OUAOUZGANE

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N° 22/2026

Le président de la commune Ouaouzgane. procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics

Objet de la prestation : **ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DALOT SUR OUED JAMAA TARJDALTE – COMMUNE DE OUAOUZGANE – PROVINCE DE CHEFCHAOUEN**

REF	*DESIGNATION*	*CARACTESTIQUES ET SPECIFICATION*	*U*	*QTÉ*
1	Suivi périodique et contrôle technique des travaux	Assurer des visites périodiques du chantier à raison d'une visite tous les quinze (15) jours, en présence du technicien de la Commune, afin de constater l'état d'avancement des travaux et de vérifier leur conformité aux plans, aux prescriptions techniques et aux documents contractuels. Le bureau d'études est également tenu d'effectuer des visites supplémentaires, à la demande du maître d'ouvrage, notamment lors du passage d'une phase de travaux à une autre et avant l'exécution ou le recouvrement des ouvrages nécessitant un contrôle préalable. Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu mentionnant l'état d'avancement des travaux, les observations techniques relevées et, le cas échéant, les anomalies constatées ainsi que les recommandations nécessaires.	Forfait	**1**
2	Vérification des essais et contrôles techniques	Examen et vérification des résultats des essais et contrôles techniques effectués par le laboratoire agréé, à la charge de l'entreprise, conformément aux dispositions du CPS, et formulation des observations et recommandations techniques nécessaires en cas de non-conformité	Forfait	**1**
3	Établissement et vérification des métrés et des décomptes des travaux exécutés.	Établissement et vérification des métrés des travaux exécutés, vérification et signature des attachements contradictoires, ainsi que vérification des décomptes établis par l'entreprise.	Forfait	**1**
4	Assistance technique aux opérations de réception provisoire et définitive des travaux.	• Préparation des projets de procès-verbaux de réception provisoire et définitive ; • Vérification de la conformité et de l'exhaustivité du plan de récolement par rapport aux travaux réellement exécutés ; • Élaboration des rapports de fin de travaux. **Réception provisoire :** Le titulaire est tenu d'assister le maître d'ouvrage lors des opérations de réception provisoire des travaux, en procédant à leur examen technique afin de vérifier leur achèvement et leur conformité aux plans, aux prescriptions techniques et aux clauses du marché des travaux. Il doit relever les éventuelles anomalies ou imperfections constatées et proposer, le cas échéant, les réserves à formuler, ainsi que les mesures nécessaires à leur levée. **Réception définitive :** Le titulaire est tenu d'assister le maître d'ouvrage lors des opérations de réception définitive des travaux, après expiration du délai de garantie, afin de vérifier le bon état des ouvrages réalisés, de constater la levée des réserves éventuellement formulées lors de la réception provisoire et de relever les éventuelles anomalies ou dégradations constatées durant le délai de garantie.	Forfait	**1**

Lieu d'exécution : Douar Illégan à la Commune Ouaouzgane
Lieu d'ouverture des plis: Siége de la Commune Ouaouzgane
Délai d'exécution: La durée du service s'étend jusqu'à la réception définitive des travaux.
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 13/11/2026 à 15:00

* Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Ouaouzgane le : 11/11/2026
Le Président

Royaume du Maroc * Ministère de l'Intérieur * Province de Chefchaouen
CT OUAOUZGANE -2-

LE PRESIDENT

Signé: Omar EL AISSAOUI